



COMMUNIQUE DE PRESSE

22 septembre 2022

Plusieurs tribunaux suspendent le préavis de grève des contrôleurs aériens de l'ASECNA

L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) est, depuis quelques jours, sous la **menace d'une grève décidée par l'Union des Syndicats des contrôleurs aérien (USYCAA)**, une organisation clandestine qui n'est reconnue par aucun des Etats membres de l'Agence.

L'ASECNA porte à l'attention de l'opinion publique internationale que face à cette menace, après le Togo, le Tchad, la Centrafrique et le Congo qui ont interdit la grève, **le tribunal du travail hors classe de Dakar et le tribunal de grande instance d'Abidjan** viennent de suspendre le mot d'ordre de grève des contrôleurs aériens respectivement au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

L'ASECNA, avec le soutien des autorités politiques de ses Etats membres, a pris toutes **les mesures réglementaires pour assurer la continuité du service public** de sécurité de la circulation aérienne dans les espaces qui lui sont confiés.

Pour faire face à cette situation, des notices d'informations (NOTAM) ont été publiés sur les sites professionnels appropriés pour informer les **usagers de l'air (compagnies aériennes, armées de l'air)**.

Comme indiqué dans un précédent communiqué, les usagers des espaces aériens de l'ASECNA ont été informés de la situation suivante :

1. L'espace aérien sous la responsabilité des centres de l'ASECNA à N'djamena n'est pas impactée. **La grève est interdite par la loi ;**
2. L'espace aérien géré par le centre de Lomé n'est pas impacté par la grève. **Le tribunal du travail a déclaré la grève illégale et l'a interdit ;**
3. **L'espace aérien sous la responsabilité des centres de l'ASECNA en Mauritanie** n'est pas impacté par la grève. **La grève est interdite par la loi ;**
4. **L'espace aérien sous la responsabilité du centre d'Abidjan** fonctionnera normalement à la suite de l'ordonnance du tribunal du travail qui a suspendu la grève ;
5. L'espace aérien sous la responsabilité de Madagascar ne sera pas impactée par la grève et donc l'OCEAN INDIEN est totalement ouvert à la circulation aérienne **sur décision du gouvernement ;**
6. **L'espace aérien sous la responsabilité de Brazzaville présente un risque.** Les usagers doivent consulter le NOTAM émis par l'ASECNA. La décision du gouvernement est attendue ;
7. La Région d'Information de Vol (FIR) de NIAMEY est impactée. Les usagers doivent impérativement exploiter les informations disponibles dans le SUP AIP sur le site de L'ASECNA. **Le jugement du tribunal du travail est attendu.**

Contact Presse:

Harouna KINDO email : kindohar@asecna.org / Tel : (221)773753669 et 338496723

Abdoulaye FAYE email : fayeabd@asecna.org / Tel : 776490192 et 338496850